

**GROUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHE !  
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

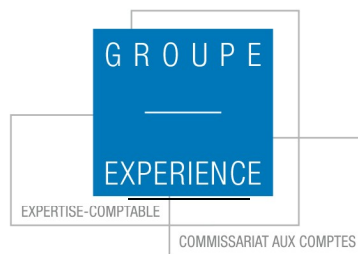
Association

126 rue de l'Université  
75007 PARIS

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



## **Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale** Association

126 rue de l'Université  
75007 PARIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de l'association Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

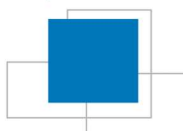
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on



peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 juin 2020



François-Xavier POUSSIÈRE  
Commissaire aux comptes

# Bilan actif

GRUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHE ! DE L'ASSEMBLEE NA

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	181 369	57 678	123 691	21 060
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 746	5 614	2 132	3 078
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>189 115</b>	<b>63 292</b>	<b>125 823</b>	<b>24 138</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	38 481		38 481	21 211
Autres créances	146 309		146 309	119 546
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 055 654		3 055 654	2 808 416
Charges constatées d'avance	73 945		73 945	31 139
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 314 389</b>		<b>3 314 389</b>	<b>2 980 312</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 503 504</b>	<b>63 292</b>	<b>3 440 212</b>	<b>3 004 450</b>

# Bilan passif

GRUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHE I DE L'ASSEMBLEE NA

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 398 065	567 039
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>847 952</b>	<b>831 025</b>
Subventions d'investissement	117 382	16 906
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 363 399</b>	<b>1 414 971</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 301	288 973
Dettes fiscales et sociales	523 409	479 278
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	403 103	821 228
<b>DETTES</b>	<b>1 076 813</b>	<b>1 589 478</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 440 212</b>	<b>3 004 450</b>

# Compte de résultat

GRUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHE ! DE L'ASSEMBLEE NA`

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 798	0,10	21 673	0,33	-15 875	-73,25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 611 951	77,18	5 152 804	77,29	-540 853	-10,50
Reprises et Transferts de charge	21 211	0,35			21 211	
Cotisations	1 357 550	22,72	1 492 000	22,38	-134 450	-9,01
Autres produits	7		13		-6	-44,29
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 996 518</b>	<b>100,36</b>	<b>6 666 490</b>	<b>100,00</b>	<b>-669 973</b>	<b>-10,05</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	1 126 975	18,86	1 629 128	24,44	-502 153	-30,82
Impôts et taxes	300 858	5,04	312 416	4,69	-11 557	-3,70
Salaires et Traitements	2 577 273	43,13	2 582 335	38,74	-5 061	-0,20
Charges sociales	1 196 387	20,02	1 149 838	17,25	46 550	4,05
Amortissements et provisions	25 312	0,42	57 589	0,86	-32 277	-56,05
Autres charges	-58 860	-0,99	127 512	1,91	-186 371	-146,16
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 167 946</b>	<b>86,49</b>	<b>5 858 816</b>	<b>87,88</b>	<b>-690 870</b>	<b>-11,79</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>828 571</b>	<b>13,87</b>	<b>807 674</b>	<b>12,12</b>	<b>20 897</b>	<b>2,59</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>828 571</b>	<b>13,87</b>	<b>807 674</b>	<b>12,12</b>	<b>20 897</b>	<b>2,59</b>
Produits exceptionnels	19 381	0,32	23 956	0,36	-4 575	-19,10
Charges exceptionnelles			605	0,01	-605	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 381</b>	<b>0,32</b>	<b>23 351</b>	<b>0,35</b>	<b>-3 970</b>	<b>-17,00</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>847 952</b>	<b>14,19</b>	<b>831 025</b>	<b>12,47</b>	<b>16 927</b>	<b>2,04</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GROUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ ! DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 440 212 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 847 952 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général en tenant compte des dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont la propriété de l'association, même lorsqu'elles sont acquises par une subvention d'investissement de l'Assemblée nationale. La valeur comptable des immobilisations financées par l'Assemblée nationale trouve sa contrepartie dans le compte "131000 - Subventions d'investissement".

La quote-part des amortissements pratiqués au cours de chaque exercice trouve sa contrepartie dans le compte "777000 - Quote-part de subventions virées au compte de résultat".



## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les nouvelles acquisitions d'immobilisations incorporelles en 2019 sont amorties jusqu'au 30 juin 2022.

Les autres immobilisations incorporelles antérieures sont amorties entre 1 à 3 ans.

\* Matériel de bureau : 3 ans

\* Matériel informatique : 1 à 2 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Compte tenu des paramètres applicables, et notamment de l'ancienneté très faible du personnel à la clôture de l'exercice et d'un taux de rotation relativement élevé, la dette actuarielle est non significative.

En conséquence la dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

## Notes sur le compte de résultat

### Ressources

---

#### COTISATIONS

Chaque membre verse au profit du groupe une cotisation mensuelle. Les cotisations sont comptabilisées lors de l'émission des appels.

#### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie, à l'instar des autres groupes, de la mise à disposition gratuite de locaux et de services logistiques de la part de l'Assemblée nationale. Ces mises à disposition ne font pas l'objet d'une évaluation

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	55 320	118 909		181 369
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 320</b>	<b>118 909</b>		<b>181 369</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 798	948		7 746
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 798</b>	<b>948</b>		<b>7 746</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>62 118</b>	<b>119 857</b>		<b>189 115</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	118 909	948		119 857
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>118 909</b>	<b>948</b>		<b>119 857</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 260	23 417		57 678
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>34 260</b>	<b>23 417</b>		<b>57 678</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 720	1 894		5 614
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 720</b>	<b>1 894</b>		<b>5 614</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>37 980</b>	<b>25 312</b>		<b>63 292</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 258 735 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	38 481	38 481	
Autres	146 309	146 309	
Charges constatées d'avance	73 945	73 945	
<b>Total</b>	<b>258 735</b>	<b>258 735</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "Autres créances" concerne principalement les subventions de l'Assemblée nationale au titre des remboursements de frais de comptabilité et de gestion de la paie des salariés.

#### Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	41
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	109 500
<b>Total</b>	<b>109 541</b>

Les produits constatés d'avance représentent les cotisations des députés perçues par anticipation et qui courent sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 076 813 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 301	150 301		
Dettes fiscales et sociales	523 409	523 409		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	403 103	403 103		
<b>Total</b>	<b>1 076 813</b>	<b>1 076 813</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	72 344
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	177 265
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	101 618
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	9 268
<b>Total</b>	<b>360 495</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	73 945		
<b>Total</b>	<b>73 945</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	403 103		
<b>Total</b>	<b>403 103</b>		



## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

La pandémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations du Groupe La République en Marche! à l'Assemblée Nationale ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

### Engagements financiers

#### Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Crédit d'équipement téléphonique et informatique des groupes	299 235
Autres engagements reçus	299 235
Legs nets à réaliser	
Total	299 235

Au 31/12/2019, le solde au titre des engagements reçus de l'Assemblée nationale en matière de crédit d'équipement téléphonique et informatique des Groupes est de : 299.235 €.